

ECHO DES FONTAINES



Mai 2019 - Journal de liaison de l'association Concise, 'notre village'
<http://concise.free.fr> - email: concise@free.fr - 04 50 71 67 00

AGENDA

Dimanche 12 Mai à 17h,

Concert du Duo Solsoum (Juliette Muller et Aude Reynoud) à la chapelle de la maison de retraite Les Balcons du Lac, 2 chemin de la Fléchère.
Musiques du monde par un duo passionné et énergique ! Entrée libre – Corbeille.

Dimanche 2 Juin à 17h,

Concert du Chœur de Femmes de Concise « Elles », à la chapelle de la maison de retraite Les Balcons du Lac, chemin de la Fléchère.

Samedi 15 Juin à 20h,

Concert du Chœur de Femmes de Concise et du Chœur du Lyaud « Les oiseaux », Église du Lyaud.

Dimanche 16 juin,

place de la Fontaine, Fête de Concise.

Après-midi récréatif, avec un spectacle ouvert à tous, des jeux, un toboggan gonflable... Pot de l'amitié musical en fin de journée !



Fête de quartier
à Concise/Thonon

Dimanche 16 JUIN
place de la Fontaine
dès 15h

Spectacle à 16h30
Orôle De Zoziau

Vin d'honneur à 18h30 avec SAX-Party

Stands kermesse, Jeux géants, Toboggan Gonflable, Sculpture sur Ballon, Buvette, Crêpes, etc...

THONON
CONCISE

Attention: Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents...

Concise, "notre village" - 5, rue du Comte Vert - 74200 Thonon - Tél 04 50 71 67 00 - Asso. Loi 1901

Ne pas jeter sur la voie publique

Juillet et Août, chaque mardi après-midi, ouverture de la chapelle de Concise, par des bénévoles de l'association. Participation aux Journées du Patrimoine en septembre.

Assemblée Générale année 2018 – le 15 février 2019

L'assemblée peut délibérer valablement (89 adhérents présents ou représentés sur 164). Après les remerciements d'usage, Mme Bossus revient sur les objectifs premiers de l'association (créée en 1996), confirmés par le sondage de janvier 2018 : « **Préservation et promotion de la qualité de vie dans le village** ». Elle précise qu'une réflexion a été engagée avec d'autres quartiers de Thonon.

Compte Rendu Financier : M. Claude Biolley présente les comptes de l'association en remplacement de M. J.Claude Peyrot, trésorier. Il détaille avec humour les comptes des différents postes. Les comptes de l'année 2018 présentent un budget légèrement excédentaire (+715.91 Euros).

Rapport d'activités des commissions

Animation : Rémi Baud rappelle le succès des manifestations de l'année : Fête traditionnelle de la St Sébastien, Goûter des Aînés et Fête du quartier, et présente les projets pour 2019.

Patrimoine – Culture : Christine Bossus précise qu'un pupitre informatif a été installé par la mairie vers la chapelle de Concise, que des bénévoles ont assuré l'ouverture de la chapelle durant l'été... Elle rappelle les animations culturelles de l'année et annonce les projets, dont une exposition de peintures du CLALS. Ces peintures font suite à une recherche sur la peinture murale de la chapelle.

Urbanisme : Martine Chifflet évoque la **circulation et la sécurité des piétons** pour lesquelles une réunion avait eu lieu en mai avec MM. Coone et Van der Biest. Cette réunion concernait notamment la sécurisation du chemin de la Fléchère et de l'avenue des Ducs de Savoie, la réfection des peintures des lignes jaunes et zébras dans tout Concise, les stationnements gênants, les difficultés des personnes en fauteuil sur le quartier... Peu d'avancées à la date de l'assemblée.

Projets immobiliers dans notre secteur : Ex-Intermarché : projet revendu à une société lyonnaise, Iliade. Pas de nouvelles du projet. Propriété au 13 av. du Léman, aucune nouvelle demande de permis de construire à ce jour. Projet Montagny : le collectif de riverains qui suit cette affaire a été débouté 2 fois et s'est pourvu en cassation. Maison Vuagnoux (46 av. des Ducs de Savoie) : un permis de construire a été déposé pour 22 logements, bâtiment de 12 m de haut qui occupera une très grande partie du terrain. Propriété Gaillard (av de Concise) : il est question d'un projet immobilier mais pas de demande de permis de construire à ce jour...

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration (18 personnes) : N. Bollondi, C. Bossus, M. Chansou et J.C. Peyrot sont réélus à l'unanimité.

Intervention des représentants de la mairie.

M. Riera (maire-adjoint Politique de la Ville) présente les excuses de M. le Maire de ne pouvoir assister à notre AG. Il reconnaît le dynamisme de notre association, riche de ses différentes activités, comprend ses inquiétudes concernant l'urbanisme et rappelle que la municipalité a limité la hauteur des

constructions. M. Joly (maire-adjoint à l'urbanisme) précise que l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) est très vigilant sur la **préservation du patrimoine du bâti ancien** mais moins regardant sur les **constructions neuves** (!). Les demandes adressées à MM. Coone et Van der Biest sont à l'étude et ne sont pas encore passées en discussion. Il ajoute : « les rues sont ce qu'elles sont... ». Précisions sur le PLU : il y a actuellement une étude de modification (ce n'est pas une révision) car « certaines règles étaient trop généreuses. C'est donc un essai pour améliorer le rapport des constructions à l'espace public et à la nature en ville, et renforcer la cohérence d'ensemble dans le centre ville ». (Pour info, l'association a participé à la modification du PLU)

Remarques des participants.

« Pourquoi n'y a-t-il pas un droit de préemption de la ville » (propriété Vuagnoux) pour aménager le carrefour (av. des Ducs de Savoie-rue du Comte Vert) ? Le propriétaire mitoyen de la maison Vuagnoux demande pourquoi on lui a refusé de construire à 10,40 m alors que le projet de l'immeuble prévu est à 12 m...

« La ville n'a-t-elle pas la responsabilité de s'occuper du stationnement et de la circulation ? » « Le réseau routier est dans un état déplorable »...

Quelques réponses aux questions :

Ex-Intermarché : M. Joly s'était opposé au transfert du projet. Il précise qu'actuellement, la société Iliade ne vend pas les 60% d'appartements nécessaires au démarrage des travaux. (La semaine suivante la démolition commençait)

Les Grandes Vignes : espace ouvert de 4 000 m², ce secteur est revu dans la modification du PLU. Aménagement prévu en plusieurs phases. Propriété de M. Gaillard : il y aura respect de l'ensoleillement. Maison au 13 avenue du Léman :

dans la modification du PLU, la trame paysagère est à protéger (zones boisées) afin de préserver les ressources. Remarque d'un participant : « densification » ne veut pas dire forcément « bétonisation » ... M. Joly : « La ville de Thonon est très attractive et avec 50 000 habitants prévus en 2030 elle ne ressemblera plus au Thonon ancien ! Mais la municipalité est toujours prête à vous écouter »...

Question : « Pourquoi, par la densification de notre région, protège-t-on le Grand Genève qui, lui, protège sa campagne ? » M. Joly : « Entre 2014-2018, la municipalité a refusé 32% de constructions (1100 logements). Création de 66 entreprises : on n'aura pas de nouveaux emplois sans logements... »

L'assemblée se termine tardivement par le pot de l'Amitié.

Le bureau de l'association a été réélu au cours de la réunion du CA du 13 mars.
(Pour plus de détails, demander le CR complet à concise@free.fr)

Vie du quartier de Concise

Si depuis des années, les contacts avec les responsables de la mairie ont permis des avancées pour sécuriser la traversée du quartier, nous savons néanmoins que rien ne pourra être réellement entrepris tant que la réfection totale des rues principales n'aura pas été réalisée. Pour rappel, dans un courrier du 26 mars 2009, M. le Maire nous précisait que « les avenues de Concise et des Ducs de Savoie doivent faire l'objet de travaux lourds comprenant la réfection des réseaux

d'assainissement, devenus trop vétustes, et d'eau potable ainsi que des réseaux EDF, téléphone et d'éclairage public ». Il ajoutait « Ces travaux seront complétés par le réaménagement de la totalité de la voirie, avec notamment des trottoirs plus larges et la mise en place de systèmes permettant la réduction significative de la vitesse des automobilistes ainsi que la réorganisation des stationnements ». A ce jour ces travaux ne sont toujours pas envisagés. Les constructions prévues prochainement ne feront qu'aggraver la situation et il est important que la réflexion se poursuive pour un aménagement global de qualité qui satisfasse les riverains. Nous vous rappelons que la commission urbanisme surveille toutes les demandes de permis de construire, mais que ceux-ci respectent les règles du PLU de Thonon. Il est donc difficile de s'y opposer. Les discussions avec les promoteurs apportent néanmoins parfois quelques améliorations. Malgré tout le PLU ne prend pas en compte certains désagréments importants pour les riverains (comme le vis-à-vis consécutif à la montée de murs devant les maisons existantes, la privation d'ensoleillement...). Les projets immobiliers acceptés ou à l'étude (le terrain de l'ex-intermarché, le projet av. des Ducs de Savoie, le premier projet de 6 petits collectifs sur les grandes Vignes, celui sur l'av. de Concise) sont le début d'une densification importante du quartier. Il est dommage que Concise reste un quartier sans médecin, pharmacie, ni commerce de proximité, sans facilités pour les personnes âgées, ni établissement public pour accueillir les enfants (crèche ou école) et sans parc de jeux pour les petits « canfisons »...

Rencontre inter-quartiers

La densification de la ville inquiète fortement les habitants qui ne reconnaissent plus Thonon. Si cette densification est inéluctable il nous semble primordial qu'elle préserve un cadre de vie de qualité pour les habitants ! C'est un sujet qui nous préoccupe et auquel nous avons réfléchi avec d'autres associations de quartiers. Un collectif inter-quartiers a été créé et a transmis une lettre ouverte à M. le Maire et à l'ensemble de l'équipe municipale, ainsi qu'à différents officiels. Cette lettre exprimait les souhaits du collectif et des thononais en matière d'urbanisation. Contrairement à ce qui a été dit dans Thonon Magazine n°104, notre action ne doit pas être vue comme une démarche politicienne, mais comme l'expression d'un souhait raisonnable de thononais inquiets pour leur ville et soucieux de préserver la qualité, la maîtrise et la cohérence de l'urbanisme dans une période de grand développement.

Demande d'adhésion / Renouvellement pour l'année 2019

Nom

Adresse

Téléphone.....

E-mail.....

J'adhère à l'association pour l'année 2019

Adulte seul (15 €) - Famille (23 €)

Je désire participer aux réunions de travail des commissions

Animation Patrimoine – Urbanisme



Concise, "notre Village"
 5, rue du Comte Vert
 74200 THONON
 Tél 04.50.71.67.00
<http://concise.free.fr>
 email: concise@free.fr